

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 février 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 35 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

**Lettres identiques datées du 7 février 2018, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères, datée du 24 janvier 2018, concernant la ratification par la Douma d'État russe d'un prétendu accord sur l'incorporation des unités militaires illégales de la région occupée de Tskhinvali dans les forces armées de la Fédération de Russie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Kaha **Imnadze**



**Annexe aux lettres identiques datées du 7 février 2018
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères

Le 24 janvier 2018

Le Ministère géorgien des affaires étrangères condamne la ratification par la Douma d'État russe du prétendu accord sur l'incorporation des unités militaires illégales de la région occupée de Tskhinvali dans les forces armées de la Fédération de Russie, qui a eu lieu le 24 janvier 2018.

Cet acte constitue, de la part de la Fédération de Russie, une nouvelle étape, illégale, vers l'annexion de fait des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali, au mépris total des normes et principes fondamentaux du droit international.

En intégrant les régions occupées de Géorgie dans le système militaire de la Fédération de Russie, Moscou viole de façon flagrante l'Accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 sous l'égide de l'Union européenne. Cela est d'autant plus troublant que la Fédération de Russie refuse toujours de prendre et de respecter l'engagement en faveur du non-recours à la force et fait délibérément obstacle à la mise en place d'arrangements internationaux en matière de sécurité sur le terrain. Par ce genre de mesures provocatrices, la Fédération de Russie tente d'entraver le règlement pacifique du conflit et les progrès qui pourraient être accomplis dans les discussions internationales de Genève. En outre, les actions de la Russie nuisent à l'architecture de sécurité européenne et visent à déstabiliser la situation dans toute la région.

Nous demandons à la Fédération de Russie de mettre fin à ses actes de provocation, de s'acquitter de ses obligations internationales et de mettre en œuvre toutes les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, et notamment de retirer ses forces militaires du territoire géorgien.

Nous demandons également à la communauté internationale d'évaluer comme il se doit la politique d'agression lourde de conséquences menée par la Russie et de prendre des mesures efficaces pour faire obstacle aux procédés illégaux employés dans les territoires occupés de Géorgie.